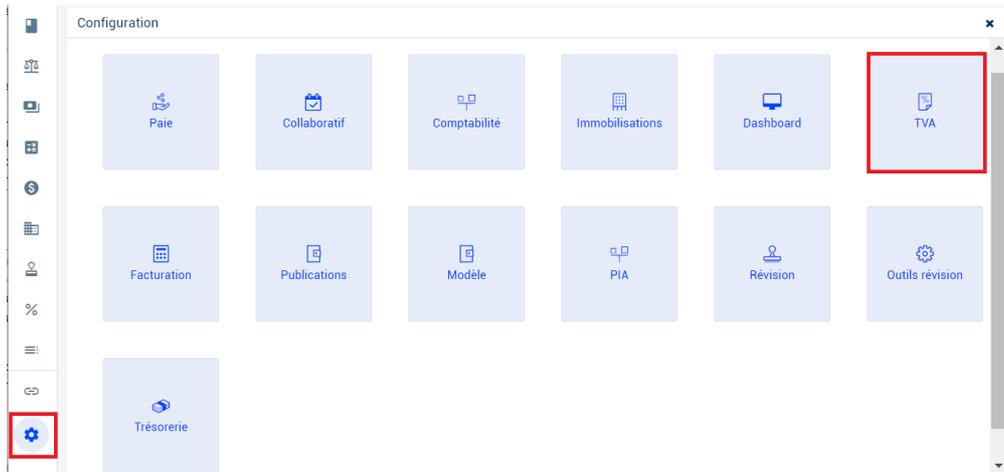


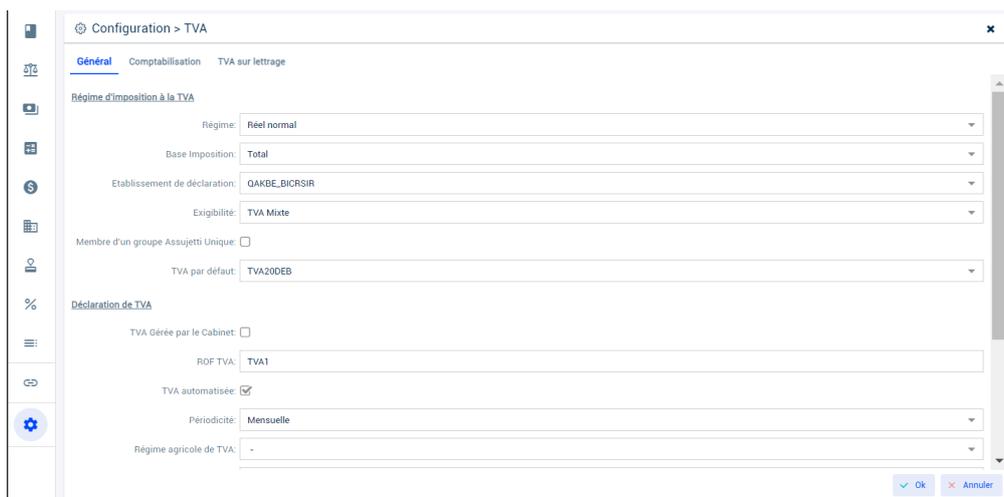
Déclarer la TVA : Le paramétrage

Configurer la TVA

1. Depuis la vue **Dossier**, sélectionnez le menu **Configuration > TVA**.



La fenêtre suivante apparaît :



2. Saisissez les champs de l'onglet **Général**.

Champ	Description
Régime	Sélectionnez le régime : Réel normal , Réel simplifié ou Franchise en base de TVA . Note : Si le régime "Franchise en base de TVA", est sélectionné, le bouton de création des nouvelles déclarations TVA est inaccessible.
Base imposition	Sélectionnez la base d'imposition : Exonéré , Partiel ou Total .
Établissement de déclaration	Sélectionnez l'établissement principal.
Exigibilité	Sélectionnez le type d'exigibilité : <ul style="list-style-type: none"> • TVA Débits • TVA Encaissement • TVA Mixte (débits et encaissement).
Option pour le débit	Ce champ s'affiche uniquement si l'exigibilité est à l'encaissement. Un champ date d'application sera à renseigner. Note : Le paramétrage préalable au niveau du dossier ne sera plus d'actualité dans le champ exigibilité.
Membre d'un groupe assujetti Unique	Si cochée, sera exploitée à compter de l'établissement des déclarations de TVA du palier de février 2023. Elle permet de préparer les éléments qui seront transmis à la société groupe. Un champ date d'application sera à renseigner.
TVA par défaut	Permet le calcul par défaut de ce code TVA sur les comptes clients et fournisseurs non renseignés.
TVA gérée par le Cabinet	<ul style="list-style-type: none"> • Si cochée, le Cabinet effectue les déclarations de TVA • Si décochée, le client effectue les déclarations de TVA. <p>Dans les 2 cas, tous les intervenants du dossier peuvent visualiser les déclarations de TVA. En revanche, leur gestion (création de la déclaration, accès au paramétrage de la période et envoi de la déclaration) ne peut être effectuée que par le collaborateur ou le client.</p>
TVA automatisée	Les montants de la TVA collectée et TVA déductible sont récupérés automatiquement depuis les écritures comptables.
Périodicité	Sélectionnez entre Mensuel et Trimestrielle.

Champ	Description
Régime agricole de TVA	Indiquez s'il s'agit d'un régime agricole.
Date de limite de dépôt	Saisissez le jour limite de déclaration (indiqué par l'administration). Cette zone calcule la date d'échéance de la déclaration.
Télétransmission	Cochée par défaut, elle indique l'utilisation de l'EDI TVA.
Moyen de paiement	Sélectionnez le moyen de paiement de votre choix.
Compte de règlement par défaut	Sélectionnez un compte bancaire communiqué auprès des services des impôts et présents dans impots.gouv.fr.

3. Saisissez les champs de l'onglet **Comptabilisation**.

Champ	Description
Journal par défaut	Sélectionnez un journal de type OD . Il sera utilisé pour la génération de l'écriture de TVA.

Pour les comptes : tableau par régime avec racines de comptes :

Régime normal	Régime simplifié	Régime simplifié agricole	Racine de compte
	Remboursements provisionnels obtenus		44567
TVA antérieurement déduite à reverser	TVA antérieurement déduite à reverser	TVA antérieurement déduite à reverser	44584
Sommes à ajouter y compris acompte congés	Sommes à ajouter	Sommes à ajouter	44581
Autres TVA à déduire	Omissions ou compléments de déductions	Omissions ou compléments de déductions	44584
Report du crédit de tva précédent	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	44567
Sommes à imputer y compris acompte congés	Sommes à imputer	Sommes à imputer	44581
	Acomptes payés ou restant dus	Acomptes payés ou restant dus	44581
Remboursement de crédit de TVA demandé	Remboursement de crédit de TVA demandé	Remboursement de crédit de TVA demandé	44583
Crédit de TVA à reporter	Crédit de TVA à reporter	Crédit de TVA à reporter	44567
	Crédit imputé sur les prochains acomptes		44567
Total à payer	Total à payer	Total à payer	4455
Taxes assimilées 3310 A	Taxes assimilées	Taxes assimilées	6378/44558

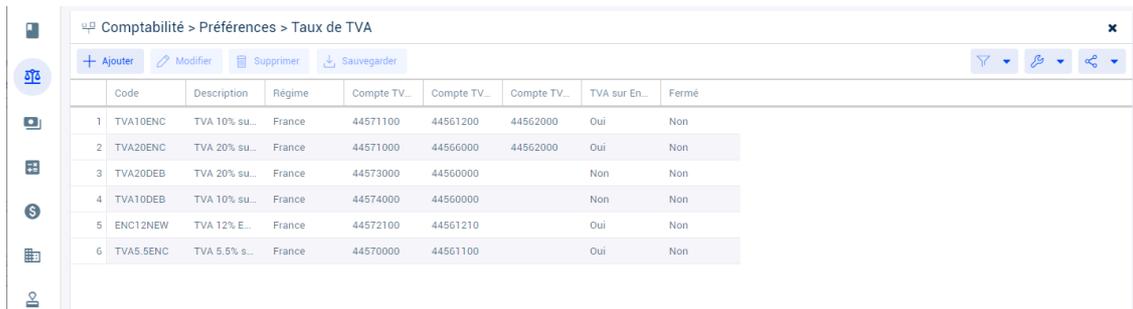
4. Cliquez sur **OK** pour sauvegarder.

Paramétrer les taux de TVA

Les taux de TVA utilisés dans le dossier doivent être préalablement créés, pour cela :

1. Sélectionnez le menu **Comptabilité > Préférences > Taux de TVA**.

La fenêtre suivante apparaît :



Code	Description	Régime	Compte TV...	Compte TV...	Compte TV...	TVA sur En...	Fermé	
1	TVA10ENC	TVA 10% su...	France	44571100	44561200	44562000	Oui	Non
2	TVA20ENC	TVA 20% su...	France	44571000	44566000	44562000	Oui	Non
3	TVA20DEB	TVA 20% su...	France	44573000	44560000		Non	Non
4	TVA10DEB	TVA 10% su...	France	44574000	44560000		Non	Non
5	ENC12NEW	TVA 12% E...	France	44572100	44561210		Oui	Non
6	TVA5.5ENC	TVA 5.5% s...	France	44570000	44561100		Oui	Non

2. Cliquez sur **<Ajouter>**.

La fenêtre suivante apparaît :



Taux de TVA

Code:

Description:

Régime:

Compte TVA collectée:

Compte TVA déductible:

Compte TVA sur immo:

Taux:

TVA sur Encaissements:

Fermé:

3. Saisissez les champs.

Champ	Description
Compte TVA collectée	Sélectionnez le compte de TVA collectée. Ce champ est obligatoire pour le calcul automatique de la déclaration de TVA.
Compte TVA déductible	Le compte de TVA déductible est uniquement informatif et n'est pas utilisé dans le calcul automatique (sauf pour la TVA sur lettrage si la case " TVA sur encaissements " est cochée).
Compte TVA sur immo	Sélectionnez le compte de TVA sur Immobilisation, ce champ n'est pas obligatoire pour le calcul automatique de la déclaration de TVA.
[Taux]	Le taux indiqué permet le recalcul des bases déclarées.
TVA sur Encaissements	Cette case est activée lorsque le champ [Exigibilité] est renseigné avec la valeur [TVA Encaissement] ou [TVA Mixte] en Configuration > TVA . En revanche, elle est grisée lorsque c'est la valeur [TVA Débits] est sélectionnée en configuration.

4. Cliquez sur **<Ok>** pour sauvegarder.

- Il est nécessaire de créer autant de TVA que de taux utilisés.
- Lorsque l'exigibilité est **[TVA Mixte]** (TVA sur les débits **ET** sur l'encaissement), il est nécessaire de doubler les taux de TVA. Ainsi, pour les taux utilisés pour la TVA sur encaissement la case **[TVA sur Encaissements]** doit être cochée et le compte de TVA collectée doit être différent de celui sur les débits.
- S'il existe de la TVA intracommunautaire, il est nécessaire de créer un taux dédié.



Code	Description	Régime	Compte TV	Compte TV	Compte TV	Taux	TVA sur En.	Fermé
1	TVA10ENC TVA 10% su...	France	44571100	44561200	44562000	10.00	Oui	Non
2	TVA20ENC TVA 20% su...	France	44571000	44566000	44562000	20.00	Oui	Non
3	TVA20DEB TVA 20% su...	France	44573000	44560000		20.00	Non	Non
4	TVA10DEB TVA 10% su...	France	44574000	44560000		10.00	Non	Non
5	ENC12NEW TVA 12% E...	France	44572100	44561210		12.00	Oui	Non
6	TVA5.5ENC TVA 5.5% s...	France	44570000	44561100		5.50	Oui	Non

Affecter un taux de TVA à un client

Pour chaque compte client, il est possible de lui affecter le taux de TVA le concernant.

1. Sélectionnez le menu **Comptabilité > Plan de comptes > Clients**.

Taux de TVA

Code:

Description:

Régime: **France** ▼

Compte TVA collectée: ▼

Compte TVA déductible: ▼

Compte TVA sur immo: ▼

Taux: **0** ▲▼

TVA sur Encaissements:

Fermé:

✓ Ok ✗ Annuler

2. Double-cliquez sur le tiers souhaiter afin d'ouvrir sa fiche.

Comptabilité > Préférences > Taux de TVA

+ Ajouter Modifier Supprimer Sauvegarder

	Code	Description	Régime	Compte TV	Compte TV	Compte TV	Taux	TVA sur En...	Fermé
1	TVA10ENC	TVA 10% su...	France	44571100	44561200	44562000	10.00	Oui	Non
2	TVA20ENC	TVA 20% su...	France	44571000	44566000	44562000	20.00	Oui	Non
3	TVA20DEB	TVA 20% su...	France	44573000	44560000		20.00	Non	Non
4	TVA10DEB	TVA 10% su...	France	44574000	44560000		10.00	Non	Non
5	ENC12NEW	TVA 12% E...	France	44572100	44561210		12.00	Oui	Non
6	TVA5.5ENC	TVA 5.5% s...	France	44570000	44561100		5.50	Oui	Non

3. Cochez la case **[Soumis à la TVA]**.

4. Dans le champ **[TVA par Défaut]**, sélectionnez le taux à appliquer par défaut pour ce compte.

cegid Loop | Bilan 2023 - QAKBE_BICRSIR - QAKBE_BICRSIR

23 anomalies détectées, dont 2 bloquantes Notes... Supervision : lancement impossible | RF : 22 663.57 | RC : 22 91

Comptabilité > Plan de comptes > Clients

+ Ajouter Modifier Supprimer Sauvegarder

	Code	Nom usuel
1	CLT10	CLT10
2	CLT12	CLT12
3	CLT5.5	CLT5.5
4	CLT20	CLT20

5. Cliquez sur **<Ok>** pour sauvegarder.

Pour le cas de la TVA sur encaissement, lors de la saisie de l'écriture d'encaissement, il sera nécessaire de cocher la colonne **[Encaissement]** afin que la colonne **[TVA]** soit automatiquement complétée avec le taux indiqué dans le compte client.



Pour les factures présentant plusieurs taux de TVA, il sera possible de répartir le TTC par taux en cliquant sur la colonne **[TVA]**.

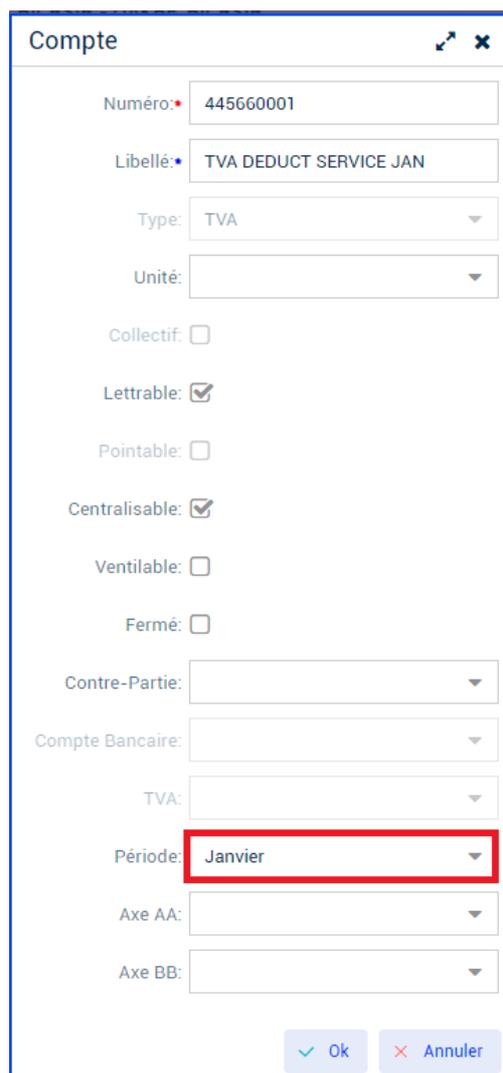
Les comptes de TVA déductible

Les comptes de TVA déductible doivent être organisés en deux catégories :

- La TVA déductible sur les biens, récupérable dans la période de la facture.
- La TVA déductible sur les services, récupérable au moment du paiement de la facture.

Concernant la TVA déductible sur les biens, la création d'un seul compte est nécessaire. En revanche, pour la TVA déductible sur les services, il est indispensable de créer autant de comptes que de mois de l'année. A chacun des comptes, doit être affectée la période correspondant au mois en question. Lors de la saisie de la facture dans un journal d'achat, il faudra utiliser le compte de TVA déductible correspondant au mois de paiement.

1. Sélectionnez le menu **Comptabilité> Plan de comptes> Généraux**.
2. Cliquez sur **<Ajouter>**.
3. Renseignez les différentes informations liées au compte.
4. Au niveau du champ **[Période]** sélectionnez le mois concerné.



The screenshot shows a 'Compte' form with the following fields and values:

- Numéro: 445660001
- Libellé: TVA DEDUCT SERVICE JAN
- Type: TVA
- Unité: (empty)
- Collectif:
- Lettrable:
- Pointable:
- Centralisable:
- Ventilable:
- Fermé:
- Contre-Partie: (empty)
- Compte Bancaire: (empty)
- TVA: (empty)
- Période: Janvier (highlighted with a red box)
- Axe AA: (empty)
- Axe BB: (empty)

At the bottom right, there are two buttons: 'Ok' and 'Annuler'.

5. Cliquez sur **<Ok>** pour enregistrer.